

## COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

### Séance du 14 décembre 2023

---

<b>Membres en exercice : 11</b>	Le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ABBADIE, le Maire.
<b>Présents : 9</b>	
<b>Excusé : 1</b>	<b>Présents</b> : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMEYER, Patrick BATTISTON, Jean-Luc DUMAS, Nathalie ESTEREZ, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Didier VERGÉ.
<b>Excusé Représenté : 1</b>	<b>Excusé</b> : Dorian GALCÉRA
<b>Votants : 10</b>	<b>Représenté</b> : Eric BOYER procuration à Jean-Marc ABBADIE, <b>Secrétaire de séance</b> : Marie-Sylvie LATAPIE

---

Le Maire ouvre la séance à 18h30.

Marie-Sylvie LATAPIE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier procès-verbal, lequel est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour

- \* Préparation budgétaire 2024
- \* Délibération modificative
- \* Demande subventions 2024
- \* RODP - Opérateurs de télécommunications
- \* Mise à jour du tableau des effectifs du personnel
- \* FPT - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- \* Zone d'accélération de la production des énergies renouvelables
- \* Fixation du nouveau Tarif de l'assainissement collectif
- \* Recours Permis d'aménager
- \* Assurances SMACL
- \* Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **1 – Préparation budgétaire – Demande de subventions 2024**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la proposition du plan d'investissement pour les années 2024, 2025 et 2026.

Il est proposé pour 2024 de faire :

- Une demande de FAR pour la pose des cavurnes d'un montant de 1 960 € HT et subventionné à 30 %,
- Une demande de FAR pour l'acquisition de deux enceintes de sonorisation portables d'un montant de 2 356 € HT et subventionné à 30 %,

- Une demande de FAR et DETR pour la mise en sécurité électrique des deux clochers des églises d'Agos et de Vidalos d'un montant de 14 811 € HT, subventionné à 50 %.
- Une demande de Fonds vert (attente réponse) pour le traitement de l'ancienne décharge. L'autofinancement s'élèverait à 47 584 € HT.
- Une demande de subvention pour l'étude du ruisseau d'Ambat. L'autofinancement serait de 14 400 € HT.

Les demandes concernant les dossiers de l'ancienne décharge et l'étude sur le ruisseau d'Ambat seront prioritaires si nous obtenons une réponse positive.

Pour toutes ces études et travaux à venir, la mission de maître d'œuvre sera confiée à Thétis.

## 2 – Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de Télécom

Monsieur le Maire donne lecture du montant de la RODP de 2019 à 2023 s'élevant à 1 922.80 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire de mettre en recouvrement la créance et de signer toute pièces afférentes à ce dossier.

## 3 – Mise à jour du tableau des effectifs du personnel

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des effectifs du personnel mis à jour.

A l'unanimité le Conseil municipal :

- Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 14 décembre 2023.

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<b>Adjoint administratif</b>		
-Adjoint administratif territorial	1 poste à 30 h	*Poste à 30 h créé par délibération du 03/02/2021
-Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 30 h	*Avancement de grade créé par délibération du 19 octobre 2023
<b>Adjoint technique</b>		
- Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35 h	*En poste depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2004

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 4 – Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2023

Monsieur le Maire donne lecture du document reçu du centre de gestion précisant les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2023 pour les agents de la fonction publique territoriale.

Le montant de cette prime est modulé en fonction de la rémunération brute.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	.....€ (dans la limite de 800 euros)
<b>Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €</b>	<b>700 € (dans la limite de 700 euros)</b>
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	.....€ (dans la limite de 600 euros)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	.....€ (dans la limite de 500 euros)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	.....€ (dans la limite de 400 euros)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	.....€ (dans la limite de 350 euros)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	.....€ (dans la limite de 300 euros)

Le montant de la prime déterminée en fonction du barème ci-dessus est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée de l'emploi sur la période de référence du 01/07/2022 au 30/06 /2023.

A l'unanimité, le conseil municipal décide le versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle en 2 fois, aux mois d'avril et mai 2024.

#### 5 – Zone d'accélération de la production des énergies renouvelables

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Préfet et du Président du SDE.

A l'unanimité du conseil, il est proposé de mettre l'ensemble du territoire communal avec le terrain autour du bâtiment sommital pour le développement photovoltaïque.

La ferme photovoltaïque sur le terrain communal, site de la Coutrade, (ancienne friche de stockage des déchets) mise en place en janvier 2024 sera suivie par la CCPVG.

Concernant l'usine hydroélectrique sur le gave exploitée par la SHEM, nous souhaitons qu'elle soit, aussi, prise en compte comme zone d'accélération de l'énergie hydroélectrique.

#### 6 – Fixation du nouveau Tarif de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose la nécessité de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la mise en place de la nouvelle tarification de la part communale du prix de l'assainissement.

Considérant que cette augmentation a pour but de se conformer aux demandes du Département et de l'Agence de l'eau qui subventionnent uniquement les communes qui ont un tarif pour l'assainissement au moins égal à 1.50 € H.T. le m3 toute taxes comprises.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le montant de la part communale variable (prix au m3 consommé) de l'assainissement à 1.20 € H.T.

## **7 – Recours Permis d'aménager**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Maître Poudampa confirmant le recours au Tribunal administratif déposé par le collectif.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à se rapprocher de l'avocat de la Commune pour voir la suite à donner.

## **8 – Assurances SMACL**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démarche de l'assurance SMACL souhaitant mettre en œuvre une expérimentation pour prévenir les risques liés aux aléas climatiques.

Accord à l'unanimité.

## **9 – Rapport Cour des Comptes – CCPVG**

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du rapport qui est à la disposition du conseil municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Courrier reçu de la Société de chasse
- Informations – Demande de stage au SIVU
- Boîte à livres
- Sentier historique sur village

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

## Liste des délibérations du conseil municipal du 14 décembre 2023

DE 2023 62 à DE 2023 65 – Demande de FAR 2024 et DETR 2024

DE 2023 66 – Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

DE 2023 67 – Mise à jour du tableau des effectifs du personnel

DE 2023 68 – Fixation des conditions de Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2023

DE 2023 69 – Fixation du nouveau Tarif de l'assainissement collectif

DE 2023 70 – Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables :

Nom	Fonction	Signature
<i>ABBADIE Jean-Marc</i>	Maire	
Marie-Sylvie LATAPIE	Conseillère municipale Secrétaire de séance	